

PHARMACIE



Les pharmacies mutualistes œuvrent pour une optimisation de la qualité des soins et expérimentent de nouveaux modes de distribution des médicaments au service des adhérents mutualistes.

PETITE ENFANCE
ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE
PHARMACIE
OPTIQUE
DENTAIRE
HOSPITALISATION
SOINS MÉDICAUX ET INFIRMIERS
AUDITION
HANDICAP
PERSONNES ÂGÉES

Pharmacie

Anticiper notre métier de demain

ACTIVITÉS

Le réseau des pharmacies mutualistes a pour mission de faciliter l'accès aux médicaments au meilleur prix dans les meilleures conditions de sécurité. Certaines pharmacies mutualistes organisent la dispensation des traitements à domicile ou au chevet du malade, d'autres participent à des réseaux de soins. Toutes collaborent à des actions de prévention (diabète, tabagisme) dans le cadre de campagnes nationales.

Ayant démontré, dans les années 1950, l'intérêt et la faisabilité du tiers-payant aujourd'hui généralisé et institutionnalisé, les pharmacies mutualistes innovent aujourd'hui en termes de services rendus aux adhérents. La plupart des pharmacies mutualistes disposent d'un logiciel pour gérer le dossier de suivi pharmaco-thérapeutique et contribuer ainsi à sécuriser la délivrance de médicaments. Cet outil offre aussi la possibilité d'éditer, à destination des clients, des fiches pratiques d'information santé créées par la Mutualité Française. Quelques officines commencent par ailleurs à s'équiper d'automates de distribution de médicaments, ce qui permet au pharmacien de consacrer plus de temps au conseil.

Une démarche d'amélioration de la qualité, initiée en 2004, vise l'évaluation des pratiques officielles par un organisme externe. Depuis janvier 2006, le Conseil national de l'ordre des pharmaciens s'appuie notamment sur cette expérience mutualiste pour construire le référentiel qualité de la profession. Par l'adhésion des groupements gestionnaires à l'Union Nationale des Services Ambulatoires Mutualistes (UNSAM), les pharmacies mutualistes participent aux travaux de l'Union européenne des pharmacies sociales et établissent dans ce cadre des recommandations de bonnes pratiques officielles. ►

CHIFFRES CLÉS

En 2006, on compte 68 pharmacies mutualistes en France, constituées de 4 à 60 pharmaciens, tous salariés. Quotidiennement, de 300 à 800 dossiers patients sont traités dans chaque pharmacie.

Depuis septembre 1999, les équipes officinales mutualistes préconisent l'utilisation des génériques qui, à composition égale, sont 30 % moins chers. En 2005, sur 10 médicaments dispensés par nos équipes, pour lesquels il existe un produit substituable, 7 étaient des génériques.

100 % des pharmacies mutualistes sont engagées dans une démarche qualité et les deux tiers d'entre elles ont d'ores et déjà entrepris un parcours d'évaluation. L'objectif est d'aboutir à une charte qualité certifiée par des organismes accrédités et de l'afficher au sein des structures en 2007.



ORGANISATION

Les pharmacies mutualistes sont gérées majoritairement par des Unions départementales. Ces "gestionnaires" se sont organisés en réseau au sein de l'Union Nationale des Services Ambulatoires Mutualistes (UNSAM).

L'UNSAM regroupe 32 organismes gestionnaires de pharmacies qui se retrouvent au sein d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et d'un bureau. Ces instances définissent un plan de développement triennal dans lequel s'inscrivent ensuite des plans d'actions annuels.

CONTACT ANIMATEUR RÉSEAU NATIONAL

Catherine BARON, responsable du secteur pharmacie

Tél. : 01 40 43 64 04

Email : catherine.baron@mutualite.fr

Assistante : 01 40 43 35 80